

## Emballages à usage unique - responsable d'emballages type B

A remplir par l'adhérent qui est responsable d'emballages industriels de type B. A savoir, l'importateur de produits en vue de leur mise sur le marché belge. A renvoyer à VAL-I-PAC au plus tard pour le **28 février 2018**.

Année de référence: 2017	Numéro d'adhésion:			Groupe de produits:	
Matériau d'emballage	Poids total des emballages primaires <sup>(1)</sup> (tonnes)		Poids total des emballages secondaires <sup>(1)</sup> (tonnes)	Poids total des emballages tertiaires <sup>(1)</sup> (tonnes)	Poids total de tous les emballages (tonnes)
	Produits dangereux <sup>(2)</sup>	Produits non-dangereux			
Papier / carton recyclable					
Métal recyclable					
Bois recyclable					
Verre recyclable					
Fibres naturelles recyclables					
Plastique recyclable					
Plastique recycl. secteur construction <sup>(2)(3)</sup>					
Autres recyclables					
Papier / carton non-recyclable <sup>(2)</sup>					
Bois non-recyclable <sup>(2)</sup>					
Plastique non-recyclable <sup>(2)</sup>					
Verre non-recyclable <sup>(2)</sup>					
Autres non-recyclables <sup>(2)</sup>					
<b>TOTAL</b>					
Nombre d'unités mises sur le marché				Poids net des produits mis sur le marché (tonnes)	
Nom et signature du responsable du dossier					

version 11/2017

Les données relatives aux quantités d'emballages industriels concernent les 12 mois de l'année 2017.

<sup>(1)</sup> Emballage primaire = emballage de vente  
Emballage secondaire = emballage de groupage  
Emballage tertiaire = emballage de transport

<sup>(2)</sup> Consultez la "Note explicative à la déclaration".

<sup>(3)</sup> Il s'agit de tous les films, housses et sacs en plastique de produits destinés au secteur de la construction.

Tous les documents sont disponibles sur notre site internet [www.valipac.be](http://www.valipac.be) dans la section "Infos pour les adhérents".